



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0193

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Participation de la Métropole de Lyon au capital de la Société publique locale (SPL) de l'opérateur de services énergétiques régional (OSER) pour la rénovation des bâtiments publics - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsof (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

**Conseil du 5 octobre 2020****Délibération n° 2020-0193**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Participation de la Métropole de Lyon au capital de la Société publique locale (SPL) de l'opérateur de services énergétiques régional (OSER) pour la rénovation des bâtiments publics - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le patrimoine bâti de la collectivité affecté aux missions de services publics se compose d'environ 400 sites, dont 75 collèges, pour une surface globale de près de 950 000 m<sup>2</sup>. Les consommations d'énergies et d'eau représentent un budget annuel de fonctionnement d'environ 10 M€.

Les performances énergétiques du patrimoine sont très hétérogènes selon les dates de construction, les modes constructifs et les destinations d'usage notamment.

Les objectifs de la Métropole en matière d'efficacité énergétique du patrimoine bâti s'inscrivent dans les objectifs du Schéma directeur des énergies (SDE), approuvés par délibération n° 2019-3489 du Conseil du 13 mai 2019, avec une baisse de 40 % des consommations énergétiques du patrimoine à horizon 2030 par rapport à 2013. Ces objectifs sont en adéquation avec le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, en application de l'article 175 de la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) n° 2018-1021 du 23 novembre 2018.

Les projets de constructions neuves et les rénovations fonctionnelles des bâtiments de la collectivité prennent en compte les obligations réglementaires de performances énergétiques et plus largement les enjeux de maîtrise de l'énergie, de réduction des impacts environnementaux et d'amélioration du confort des usagers.

Néanmoins, les objectifs volontaristes et réglementaires ne peuvent être atteints par les seules rénovations fonctionnelles qui ne concernent qu'une partie minoritaire du patrimoine.

Ainsi, la réalisation de travaux dédiés à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables est indispensable sur le patrimoine bâti existant. Des audits énergétiques sont en cours pour définir les priorités d'action et en estimer les montants des travaux et leurs impacts environnementaux et financiers.

La mise en œuvre de ces travaux nécessite des compétences techniques fortes et des ressources d'ingénierie dédiées.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec 22 autres collectivités, majoritairement des communes, est actionnaire d'une société dédiée à la réalisation de projets de rénovation énergétiques performants. Cette SPL constitue l'un des outils d'intervention de l'OSER.

L'objectif de la SPL d'efficacité énergétique, dite SPL OSER, est d'impulser une dynamique nouvelle en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, domaine pour lequel les obligations réglementaires se renforcent et dont les actions constituent un levier puissant de réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Cette société dispose de compétences en interne lui permettant un large champ d'intervention depuis les études de diagnostic technique, la passation de contrats de performance énergétique, la recherche des aides financières permettant d'alléger le coût pour la collectivité.

La SPL OSER a développé une compétence spécifique autour des objectifs suivants :

- assister les collectivités dans l'analyse des actions à conduire pour réduire les consommations d'énergies du patrimoine bâti,
- réaliser des opérations de rénovation énergétique ambitieuses qui intègrent l'exploitation des installations rénovées,
- favoriser le développement de l'activité des entreprises du tissu régional des petites et moyennes entreprises (PME) pour les travaux et l'exploitation / maintenance des bâtiments publics,
- valoriser les retours d'expérience et favoriser l'amélioration des pratiques en matière de rénovation énergétique,
- développer le recours aux énergies renouvelables.

Les opérations portées par la SPL OSER peuvent intégrer des travaux de mise aux normes d'accessibilité, de sécurité incendie ou des améliorations fonctionnelles. La SPL OSER intervient soit en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), soit en maîtrise d'ouvrage déléguée (mandat de maîtrise d'ouvrage).

La SPL d'efficacité énergétique répond aux objectifs de la Métropole et il paraît ainsi opportun de travailler avec cette entreprise publique locale.

Du fait de son statut juridique particulier de société publique locale, la SPL d'efficacité énergétique intervient uniquement pour le compte de ses actionnaires, et la relation contractuelle ne fait pas l'objet d'une mise en concurrence. Par conséquent, pour pouvoir missionner la SPL d'efficacité énergétique, il convient que la Métropole en devienne actionnaire.

Cette opération se fera par la souscription à une augmentation de capital, organisée à cette fin par la société.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de donner son accord à cette prise de participation, qui entraînera l'adhésion de la Métropole aux statuts de la société tels qu'ils existent, ainsi qu'au pacte d'actionnaires et aux différents règlements intérieurs mis en place (règlement intérieur, règlement de l'assemblée spéciale). Le projet est conforme au code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.1531-1 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

## **DELIBERE**

### **1° - Approuve :**

- a) - le principe d'entrer au capital de la SPL d'efficacité énergétique OSER,
- b) - les statuts et le pacte d'actionnaires, ainsi que les documents fournis (règlement intérieur, etc.),
- c) - le montant de la souscription de la Métropole à l'augmentation de capital organisée par la société pour 50 000 €

### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

- a) - souscrire à la participation au capital de la SPL OSER à hauteur de 50 000 €,
- b) - signer les statuts et le pacte d'actionnaires,
- c) - désigner monsieur Jean-Claude RAY en tant que représentant de la Métropole aux assemblées générales de la SPL d'efficacité énergétique ainsi qu'à l'assemblée spéciale, et à l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.

**3 °- La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale 0P28O8164, maintien de la performance des installations CVC 2021, pour un montant de 50 000 € TTC en dépenses du budget principal selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en dépenses en 2021 sur l'opération n° 0P28O8164.

**4 °- Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 26 pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.**